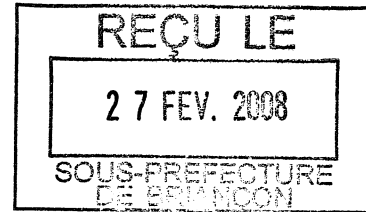




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Près : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°10 DU 18 FÉVRIER 2008

Rapporteur : M. le Président

**Objet : FINANCES
ASSAINISSEMENT**
Redevance 2008 – Part Collectivité

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu les dispositions de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article R2333-128 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au recouvrement de la redevance d'assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

Considérant depuis, l'achèvement de la procédure de délégation du service public d'assainissement collectif et la signature du contrat de délégation le 14 avril 2006,

Considérant la grille tarifaire figurant dans ce contrat mais également la nécessité, pour la Communauté de Communes du briançonnais, de couvrir les charges afférentes aux opérations qui se situent hors champs de délégation,

Vu la délibération n°3 de ce jour, portant vote du budget primitif 2008 du budget Assainissement,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT en date du 6 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide, dans le cadre de la redevance assainissement, de percevoir pour l'exercice 2008, une part fixe de 16,53 €.T.T.C sur l'ensemble du périmètre de la C.C.B. par unité logement, entité définie dans le contrat de délégation signé le 14 avril 2006.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



25 FEV. 2008

Date dépôt S.P. :

27 FEV. 2008

Date affichage :